

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le huit décembre deux mille quinze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le quatorze décembre deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de M. Laurent VASTEL.

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON (points 1 à 18 et 22 à 30), P. RIBATTO (points 1 à 9 et 11 à 30), S. BOURDET, M. FAYE (points 1 à 18 et 20 à 30), F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI (point 1 à 6 et 8 à 18), Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE (points 1 à 27), JM. GASSELIN, S.LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY (point 1 à 18 et 22 à 28), C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE (points 1 à 21), F. ZINGER, P. BUCHET (points 1 à 8 et 11 à 30, S. CICERONE (points 1 à 29), Conseillers Municipaux

Absents représentés :

A. BULLET (pouvoir à L. VASTEL), BENMERADI (pouvoir à P. RIBATTO-points 19 à 30), JL. DELERIN (pouvoir à JM. DURAND), FONTAINE-BORDENAVE (pouvoir à S. BOURDET-points 28 à 30), J. N'GALLE-EBOA (pouvoir à C. BIGRET), C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), G. MERGY (pouvoir à P.BUCHET)

Absents excusés : D. LAFON (points 19 et 21), P.RIBATTO (point 10), M. FAYE (point 19), R. BENMERADI (point 7), T. NAPOLY (points 29 et 30), JJ. FREDOUILLE (points 22 à 30), P. BUCHET (points 9 et 10), S. CICERONE (point 30), D. BEKIARI

Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 16 novembre 2015 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2015, à l'unanimité**

➤ **FINANCES**

1 – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de Fontenay-aux-Roses

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue, au sein du Conseil Municipal, du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de Fontenay-aux-Roses.

2 – Budget Ville : Décision modificative N°4

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative du budget principal communal 2015 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	- €
012	Charges de personnel	- €
013	Atténuation des produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €
	Total dépenses de gestion	0.00 €
66	Charges financières	- €
67	Charges exceptionnelles	- €
022	Dépenses imprévues	55.89 €
	Total dépenses réelles de fonctionnement	55.89 €
023	Virement d'investissement (non exécuté)	- €
042	Dotations aux amortissements	- €
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0.00 €

Dépenses totales de fonctionnement	55.89 €
---	----------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant
014	Atténuation des charges	- €
70	Produits des services, domaines et ventes	- €
73	Impôts et taxes	227 075.00 €
74	Dotations et participations	- 227 075.00 €
75	Autres produits de gestion courante	- €
	Total recettes de gestion	0.00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	55.89 €
	Total recettes réelles de fonctionnement	55.89 €
042	Ordre entre sections	- €
043	Ordre au sein de la section	- €
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	0.00 €

Recettes totales de fonctionnement	55.89 €
---	----------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	- €
204	Subventions d'équipements	- €
21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	- €
	Total dépenses d'équipement	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves.	- €
13	Subventions d'investissement	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 350.00 €
020	Dépenses imprévues	- €
26	Participations et créances rattachées	- €
27	Autres immobilisations financières	- €
	Total dépenses réelles d'investissement	3 350.00 €
040	Ordre entre section	- €
041	Opérations patrimoniales	- €
	Total dépenses d'ordre d'investissement	- €
	Dépenses totales d'investissement	3 350.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	24 891.84 €
16	Emprunt	- €
21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	- €
	Total recettes d'équipement	24 891.84 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (yc 1068)	- €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €
024	Produits des cessions	- €
	Total recettes réelles d'investissement	24 891.84 €
040	Ordre entre section	- €
041	Opérations patrimoniales	- €
	Total recettes d'ordre d'investissement	- €
	Recettes totale d'investissement	24 891.84 €

3 - Versement d'acomptes sur les subventions aux associations et aux établissements publics avant le vote du budget 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à procéder au mandatement des sommes ci-dessous au titre des avances de subvention de fonctionnement aux associations de la ville :

Organismes	Acomptes	Vote
CCAS	179 007 €	Unanimité des suffrages exprimés L. Vastel, A. Bullet, ME. Morin, V. Radaoarisoa, C. Alvaro, AM. Mercadier, S. Le Rouzes-C. Marazano, A. Sommier, ne prennent pas part au vote JJ. Fredouille, F. Zinger, P. Buchet, G. Mergy (pouvoir à P. Buchet), S. Cicerone, s'abstiennent
Caisse des Ecoles	90 000 €	Unanimité des suffrages exprimés S. Bourdet-S. Croci-F. Zinger ne prennent pas part au vote C. Marazano, A. Sommier, JJ. Fredouille, F. Zinger, P. Buchet, G. Mergy (pouvoir à P. Buchet), S. Cicerone s'abstiennent
Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	66 250 €	Unanimité des suffrages exprimés C. Marazano, A. Sommier, JJ. Fredouille, F. Zinger, P. Buchet, G. Mergy (pouvoir à P. Buchet), S. Cicerone s'abstiennent
Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communal	29 750 €	Unanimité des suffrages exprimés C. Marazano, A. Sommier, JJ. Fredouille, F. Zinger, P. Buchet, G. Mergy (pouvoir à P. Buchet), S. Cicerone s'abstiennent
Ludothèque Le Manège aux jouets	7 750 €	Unanimité des suffrages exprimés AM. Mercadier, C. Alvaro ne prennent pas part au vote C. Marazano, A. Sommier, JJ. Fredouille, F. Zinger, P. Buchet, G. Mergy (pouvoir à P. Buchet), S. Cicerone s'abstiennent
Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	66 234 €	Unanimité des suffrages exprimés L. Vastel, F. Gagnard, M. Galante-Guillemot, S. Croci, V. Fontaine-Bordenave, S. Cicerone ne prennent pas part au vote C. Marazano, A. Sommier, JJ. Fredouille, F. Zinger, P. Buchet, G. Mergy (pouvoir à P. Buchet) s'abstiennent
TOTAL	438 991 €	

Les élus membres des conseils d'administration des associations ou établissements publics précités ne prennent pas part au vote

Les subventions seront allouées dans le cadre de conventions individuelles avec chaque association et présentées lors du conseil municipal le plus proche

4 – A) Exercice 2015 : Admission en non valeur de taxes et produits irrécouvrable

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur des produits irrécouvrables pour les exercices 2010 à 2014 dont le montant s'élève à 21 045.26€. Les crédits sont inscrits au budget nature 6541.

4 - B) Exercice 2015 : Créances éteintes

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer en charge de fonctionnement les créances éteintes pour un montant de 2109.13€. Les crédits sont inscrits au budget nature 6542

5 – Exercice 2016 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'adopter l'ouverture, au maximum, d'un quart du montant des crédits d'investissement ouverts en BP2015 pour le budget 2016, préalablement à son vote (Chapitres 20, 21 et 23 en dépenses) :

<i>Dépenses</i>		BP 2015
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	380 100 €
Chapitre 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	423 322 €
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 914 215 €
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 747 321 €
	Total des crédits nouveaux ouverts au BP 2015	5 464 958 €

Ces 5 464 958 € autorisent donc l'ouverture anticipée de crédits d'investissement 2016 à hauteur de 1 366 240 € répartis comme suit :

202	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORAT, MODIF, REVIS, DOC. URBA	25 000 €
2031	FRAIS D'ETUDES	60 000 €
2033	FRAIS D'INSERTION	4 125 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 900 €
Total chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 025 €
2041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	100 431 €
20421	BIENS MOBILIER, MATERIEL ET ETUDES	5 400 €
Total chapitre 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	105 831 €
2111	TERRAINS NUS	25 €
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	2 000 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	53 500 €
21311	HOTEL DE VILLE	2 500 €
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	24 688 €
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	9 875 €
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	2 500 €
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT	2 500 €
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	220 125 €
2151	RESEAUX DE VOIRIE	127 500 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	7 500 €
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	5 750 €
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	4 500 €
21538	AUTRES RESEAUX	88 254 €
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	18 750 €
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	2 500 €
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	675 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	17 500 €
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	20 500 €
2184	MOBILIER	38 963 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78 450 €
Total chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	728 554 €
2313	CONSTRUCTIONS	409 330 €

238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	27 500 €
Total chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	436 830 €
Total des ouvertures de crédits		1 366 240 €

[C.MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY (pouvoir à P.BUCHET), S. CICÉRONE s'abstiennent]

6 - Modification de l'AP/CP de l'opération de travaux de réhabilitation de la crèche des Pervenches

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réviser l'Autorisation de Programme (AP) et la répartition des crédits de paiements (CP) des AP comme suit :

Réhabilitation de la crèche des Pervenches

Montant global de l'AP	2 900 000.00 €
CP 2014	33 851.52 €
CP 2015	171 450.00 €
CP 2016	2 088 630.18 €
CP 2017	606 068.31 €
TOTAL	2 900 000.00 €

7 – Fonds de concours à verser à la Communauté d'Agglomération Investissement Eclairage public

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser, au vu de la réalisation des investissements d'éclairage public en 2015, un fonds de concours d'investissement de 27 356.73 euros à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine qui se décline financièrement comme suit :

Montant de dépenses réalisées et engagées par Sud de Seine	798 916.79
FCTVA perçu par Sud de Seine	-127 368.40
Subventions perçues ou à percevoir par Sud de Seine	-616 834.92
Solde net	54 713.47
Fonds de concours à verser	27 356.73
Financement Sud de Seine	27 356.74

8 – Fonds de concours à percevoir par la Communauté d'Agglomération au titre des subventions perçues par Sud de Seine sur des travaux pris en charge par la ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter un premier fonds de concours en investissement de 92 007€ correspondant à 83,24% des subventions perçues en 2014 par Sud de Seine
- d'accepter un second fonds de concours en investissement de 87 402€ correspondant à 83,24% des subventions perçues en 2015 par Sud de Seine

9 - A) Syndicat Mixte d'étude et de réalisation de la Coulée verte (SMER) : corrections comptables et réintégration d'excédent

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable pour l'intégration, dans les comptes de la commune, de la partie du patrimoine du SMER lui revenant et d'autoriser le trésorier principal municipal à procéder aux opérations d'intégration du patrimoine du SMER dans les comptes de la commune, par opération d'ordre non budgétaire.

9- B) Syndicat Mixte d'étude et de réalisation de la Coulée verte (SMER) :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la régularisation des écritures comptables erronées et d'autoriser le trésorier principal municipal à procéder à ces rectifications par

écriture d'ordre non budgétaire dans les conditions suivantes : débit compte 1068 et crédit compte 266 pour une somme de 603 957.40 €.

➤ LOGEMENT

10 – Approbation de la convention de réservation en contrepartie de la garantie d'emprunts accordée par la Ville dans le cadre du financement par la SA HLM MOULIN VERT de la réhabilitation de 130 logements, sis 7 à 11 bis rue des Pierrelais, 169 logements square Jean Viollet et 24-26 bis rue Blanchard à Fontenay-aux-Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve, en contrepartie de la garantie d'emprunts, la convention de réservation de 2 logements entre la Ville et la SA d'HLM MOULIN VERT. Les 2 logements réservés à la Ville sont 1T3 PLUS situé 7 avenue de Verdun et 1 T4 PLUS situé 9 avenue de Verdun. Le droit de réservation des 2 logements du contingent communal prendra effet à la date de signature du contrat de prêt et prendra fin à l'échéance maximale des prêts d'une durée de 15 ans.
- autorise le Maire à signer ladite convention.

➤ VIE SCOLAIRE

11 – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un séjour scolaire pour deux classes de 3^{ème} collège « Les Ormeaux » de Fontenay-aux-Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2550 euros au Collège « Les Ormeaux », pour le séjour en Angleterre organisé du 4 au 8 avril 2016 pour deux classes de 3^{ème}. Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2016

➤ INTERCOMMUNALITÉ

12 – Approbation du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Sud de Seine qui s'est réunie le 2 décembre 2016.

13 – Election et désignation du conseiller métropolitain

Le Conseil Municipal procède à l'attribution du siège à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne selon les modalités prévues à l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

A l'issue des opérations électorales, sont constatés les résultats :

Liste présentée par Laurent VASTEL	1 siège obtenu
------------------------------------	----------------

En conséquence, est élu conseiller métropolitain : Monsieur Laurent VASTEL

14 - Election et désignation des conseillers de territoire supplémentaires

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne selon les modalités prévues à l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

A l'issue des opérations électorales, sont constatés les résultats :

Liste présentée par : Mme Muriel Galante-Guilleminot Monsieur Philippe Ribatto Madame Véronique Radaoarisoa	3 sièges obtenus (27 voix pour)
Liste présentée par : Madame Annie Sommier	0 siège obtenu (7 voix pour)

En conséquence, sont élus conseillers territoriaux :

- Mme Muriel Galante-Guilleminot
- Monsieur Philippe Ribatto
- Madame Véronique Radaoarisoa

15 - Transfert de la compétence d'élaboration des plans locaux d'urbanisme aux établissements publics territoriaux : accord de la Commune pour la poursuite et l'achèvement de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de Fontenay-aux-Roses en cours au 1^{er} janvier 2016

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide de donner son accord pour que l'établissement public territorial de rattachement de la commune, en application des articles L5219-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales, poursuive et achève la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme engagée par la Commune de Fontenay-aux-Roses avant le 1^{er} janvier 2016, et en cours à cette même date.

[C.MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY(pouvoir à P.BUCHET), S. CICÉRONE votent contre]

16 – Avenant n° 5 à la convention de mise à disposition de personnels et de matériels relative au service de l'éclairage public entre la communauté d'agglomération Sud de Seine et la commune de Fontenay-aux-Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 5 ayant pour objet de proroger d'une année la convention entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et la Commune de Fontenay-aux-Roses relative à la mise à disposition de moyens pour le service de l'éclairage public et autorise M. le Maire à signer ledit avenant

17 – Approbation de l'Avenant n°6 à la convention de mise à disposition de personnels et de matériels relative au service de l'élimination des déchets ménagers et assimilés entre la communauté d'agglomération Sud de Seine et la commune de Fontenay-aux-Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 6 ayant pour objet de proroger d'une année la convention entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et la Commune de Fontenay-aux-Roses relative à la mise à disposition de personnels et de matériels relative au service de l'élimination des déchets et assimilés, et autorise M. le Maire à signer ledit avenant.

18 – Approbation de l'Avenant n° 6 à la convention de mise à disposition de personnels et de matériels relative au service de l'assainissement entre la communauté d'agglomération Sud de Seine et la commune de Fontenay-aux-Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 6 ayant pour objet de proroger d'une année la convention entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et la Commune de Fontenay-aux-Roses relative à la mise à disposition de personnels et de moyens pour le service de l'assainissement et autorise M. le Maire à signer ledit avenant.

19 – Approbation de la convention de remboursement de fluides et de prestations entre la communauté d'agglomération Sud de Seine et la ville de Fontenay-aux-Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention ayant pour objet le remboursement de fluides et de prestations entre la communauté d'agglomération Sud de Seine et la ville de Fontenay-aux-Roses pour l'équipement de la médiathèque et autorise M. le Maire à signer ledit avenant.

20 – Approbation de l'Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de moyens matériels relative à l'antenne communale du CLIC Gérontologique de la commune de Fontenay-aux-Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n°2 ayant pour objet de proroger la convention de mise à disposition de moyens matériels relative à l'antenne communale du CLIC Gérontologique de la commune de Fontenay-aux-Roses, et autorise M. le Maire à signer ledit avenant.

21 - Principe d'adhésion de la ville de Fontenay-aux-Roses au syndicat mixte ouvert « syndicat d'études Vélib' Métropole », approbation du projet de statuts et désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide :

- de demander à M. le Préfet de la Région Ile de France, d'autoriser la création du syndicat mixte ouvert « Syndicat d'Etudes Vélib Métropole » et d'en approuver les modalités de fonctionnement,
- d'approuver le principe d'adhésion au dit syndicat par la ville de Fontenay-aux-Roses, une fois que celui-ci aura été créé conformément à l'article 1 de la présente délibération ainsi que le projet de statuts du Syndicat d'études Vélib Métropole ?
- de mandater Monsieur le Maire pour défendre l'intérêt de la ville, éviter des coûts élevés concernant ce nouveau service de Vélo en Libre Service (VLS) sur la ville et accomplir les démarches nécessaires à la création du Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole.
- Sont désignés pour représenter la commune de Fontenay-aux-Roses au comité du Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole, une fois que celui-ci aura été créé conformément à l'article 1 de la présente délibération : Monsieur Laurent VASTEL comme titulaire et Monsieur FAYE comme suppléant

[J-M DURAND vote contre]

➤ RESSOURCES-HUMAINES

22 - Modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents par la mise en œuvre d'une modulation en fonction des revenus :

Rémunération brute Montant minimum	Rémunération brute Montant maximum	Participation santé	Participation prévoyance	Participation mensuelle totale	Total annuel
0	1600	19,50 €	6,50 €	26 €	29 640 €
1600	1800	15,75 €	5,25 €	21 €	44 604 €
1800	2000	13,50 €	4,50 €	18 €	12 960 €
2000	2200	11,25 €	3,75 €	15 €	9 180 €
2200	2400	9,00 €	3,00 €	12 €	3 024 €
2400	2600	6,75 €	2,25 €	9 €	1 944 €
2600		4,50 €	1,50 €	6 €	2 952 €

De verser la participation à la couverture Santé :

- aux fonctionnaires stagiaires et titulaires,
- et aux agents non titulaires (de droit public ou de droit privé et hors vacataires) en activité ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité,

De verser la participation à la couverture Prévoyance :

- aux fonctionnaires stagiaires et titulaires,
- aux agents non titulaires (de droit public ou de droit privé) en activité ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité,

De verser la participation mensuellement et directement à l'agent pour le risque santé et le risque prévoyance, la présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2016.

23 - Modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents - Choix de l'opérateur et du contrat ou règlement pour le risque prévoyance

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'opérateur INTERIALE – GRAS SAVOYE, de retenir uniquement la garantie de base « Incapacité » et de retenir un taux de couverture égal à 90 % de l'assiette.

24 - Dispositif d'accès à l'emploi titulaire- Modification du plan pluriannuel

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide, compte tenu des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) de modifier le programme pluriannuel pour l'année 2016 et d'y inscrire un poste d'éducateur des activités physiques et sportives.:

25 - Tableau des emplois : Créations et suppressions d'emplois

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la création de :

- un poste de médecin territorial de 1^{ère} classe poste à temps non complet de 19 heures,
- un poste de médecin territorial de 1^{ère} classe poste à temps non complet de 20 heures,
- un poste de médecin territorial de 1^{ère} classe poste à temps non complet de 16 heures,
- un poste de médecin territorial de 1^{ère} classe poste à temps non complet de 17 heures.
- trois postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'attaché principal,
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- deux postes d'agent de maîtrise principal
- un poste d'ingénieur principal,
- un poste de brigadier chef principal,
- un poste de gardien de police municipale.
- un poste d'agent social de 1^{ère} classe,
- deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'éducateur de jeunes enfants principal,
- un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

De la suppression de :

- trois postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- deux postes de rédacteur,
- deux postes d'attaché,
- un poste d'attaché principal,
- deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.
- deux postes d'agent de maîtrise,
- un poste d'ingénieur,
- un poste de brigadier,
- un poste d'agent social de 2^{ème} classe
- deux postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe,
- un poste d'éducateur de jeunes enfants,
- un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe.

➤ COMMERCES

26 - Approbation de la liste des dimanches concernés par l'autorisation d'ouverture pour les établissements de commerce de détail en 2016

A la majorité absolue, le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant l'ouverture des commerces de détails les dimanches suivants de l'année 2016 : **Dimanche 10 janvier, Dimanche 15 mai, Dimanche 29 mai, Dimanche 05 juin, Dimanche 26 juin, Dimanche 11 septembre, Dimanche 02 octobre, Dimanche 30 octobre, Dimanche 20 novembre, Dimanche 04 décembre, Dimanche 11 décembre, Dimanche 18 décembre,**

Et autorise Monsieur le Maire à prendre tout acte permettant ces ouvertures.

[C. MARAZANO et F.ZINZER votent contre]

➤ PRÉVENTION

27 - Demandes de subvention dans le cadre du Contrat Local de Sécurité

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions, pour l'exercice 2016 auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (CD92) dans le cadre du Contrat Local de Sécurité (CLS) ; auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et de donner délégation au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ces demandes de subventions.

➤ SANTÉ

28 - Adhésion du Centre Municipal de Santé au Nouvel Accord national des Centres de Santé

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au Nouvel Accord National des centres de santé et autorise le Maire à prendre les décisions nécessaires à l'exécution de cet accord.

➤ URBANISME

29 - Instauration du sursis à statuer sur les autorisations d'urbanisme pendant la période de révision du POS en PLU

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal prend acte de la possibilité pour le Maire de prononcer un sursis à statuer, dans les conditions fixées à l'article L.111-8 du Code de l'Urbanisme, pour les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre l'exécution du futur Plan Local d'Urbanisme ou de rendre son exécution plus onéreuse, et ce sur l'ensemble du territoire de la commune.

[C.MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY (pouvoir à P.BUCHET), S. CICÉRONE ne prennent pas part au vote]

30 - Vœu Présenté par Michel Faye, maire-adjoint aux transports au nom de la majorité municipale pour demander la modification provisoire de la ligne de bus 294 suite aux travaux de réalisation de la gare M13/M15 de Châtillon-Montrouge

« Le Conseil Municipal décide que Les travaux de réalisations de la gare M13/M15 de Châtillon-Montrouge vont commencer au début de l'année 2016. La durée prévue de ces travaux de 5 ans : de 2016 à 2020. A cause de ces travaux, la RATP recule le terminus de la ligne 294 à l'arrêt Pierre Sénard, situé à 650 m de la station de métro Châtillon-Montrouge, 650 m qui devront être faits à pied.

Une solution alternative est nécessaire pour tous les usagers de la ligne 294 qui se rendent à la station de métro Châtillon-Montrouge (depuis Igny, en passant par Verrières-le-Buisson, Châtenay-Malabry et Sceaux avant Fontenay-aux-Roses). Or la ligne de bus 394 passe au centre de Fontenay, croise la ligne 294 au carrefour Boucicaut : Antoine Petit, à 30 m de la halte Division Leclerc du T6 qui rejoint ensuite en 7 minutes sans risque d'embouteillage la station Châtillon-Montrouge.

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 14 décembre 2015, demande que pendant la durée des travaux de la réalisation de la gare M13/M15 de Châtillon-Montrouge, la ligne 294 prenne l'itinéraire de la ligne 394 à partir du carrefour Boucicaut/Antoine Petit pour :

- Réduire la durée des transferts à pied pour rejoindre la station de métro Châtillon-Montrouge,
- limiter la durée du trajet pour atteindre cette gare de métro par les transports en commun,
- éviter les retards dus aux embouteillages autour du chantier de la gare en construction.

De plus, ceci créera pour Fontenay-aux-Roses une desserte en soirée et le dimanche entre centre ville de Fontenay-aux-Roses et tramway T6 (le 294 complétant ainsi le service du 394) »

Vœu adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

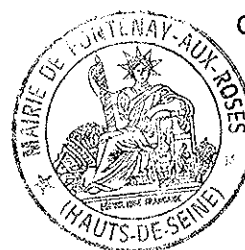
[C.MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY (pouvoir à P.BUCHET), S. CICÉRONE ne prennent pas part au vote]

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 11 janvier 2015 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure et cinquante minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le 21 DEC. 2015

Le Maire
Conseiller Départemental




Laurent VASTEL